
POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE**Travaux dirigés**

Licence 3 de science politique
Second semestre de l'année 2019-2020

Marie MONCADA

✉ marie.moncada@umontpellier.fr

I. OBJECTIF DU COURS

L'objectif du TD est de résumer deux textes sur deux séances distinctes. La synthèse d'un texte, effectuée en binôme, fait entre 800 et 1000 mots maximum. Cette synthèse deviendra une « **fiche de révision** » pour les autres étudiants. En effet, l'examen final du TD se composera de neuf questions – soit une par séance. Ce TD insiste ainsi sur la responsabilité collective : une mauvaise fiche est une fiche qui pénalisera l'ensemble du groupe pour l'examen final.

Chaque fiche fait l'objet d'une **présentation orale** (20 minutes maximum) pour que les autres étudiants puissent les assimiler et demander des clarifications. Les trois binômes des trois groupes de TD travaillant sur un même texte sont libres de rendre une fiche commune à six personnes. Trois fiches identiques peuvent donc être présentées oralement dans chacun des trois groupes.

Ces fiches doivent être envoyées par email à l'enseignante **la veille de la séance** au plus tard. Elle se chargera de les distribuer aux autres étudiants ensuite. Un **exemplaire papier** doit également lui être remis en début de séance, avant la présentation orale.

La **note finale** du TD est structurée de la manière suivante :

- Fiche de révision 1 : 25 % de la note finale.
- Fiche de révision 2 : 25 % de la note finale.
- Examen final : 50 % de la note finale.
- Ajout de 2 points (texte français) et de 3 points (textes anglais) pour les fiches de la séance 1 (27 janvier).
- Retrait possible de points sur la note finale :
 - -1 en cas de non-envoi de la fiche avant la séance ou d'absence d'exemplaire papier pour l'enseignante.
 - -1 par absence injustifiée dès la deuxième absence (vous avez donc droit à une absence injustifiée) en cas de non-présentation orale.
 - -1 par absence justifiée en cas de présentation orale (sauf force majeure : accident grave, etc.)
 - -2 par absence injustifiée en cas de présentation orale.

Ces fiches doivent être rédigées de la manière suivante :

- **Titre** : numéro, thème, date de la séance et référence du texte.
- **NOMS et Prénoms** du binôme.

- **Séances 1 et 2 :**
 - Comparaison des définitions du thème (« européenisation » ou « gouvernance ») entre différents auteurs (30 %). Ces définitions doivent être traduites en français.
 - Controverses entourant ces thèmes (70 %).
- **Séances 3 à 5 :**
 - Compétences de l'institution (30 %).
 - Controverses entourant ces institutions (70 %).
- **Séances 6 à 9 :**
 - Compétences de l'Union européenne concernant les politiques (30 %).
 - Controverses entourant ces politiques (70 %).

Lorsqu'il est fait référence à la littérature scientifique, seuls le **nom et prénom** de l'auteur et la **date** sont donnés. Inutile, donc, d'ajouter les titres (article, chapitre, revue, ouvrage, etc.) ou le numéro des pages par exemple. Les **acronymes** doivent toujours être expliqués au début (ex. : « Union européenne [UE] »). Le respect de la **syntaxe** est obligatoire : faites des phrases ! Les **abréviations** ne sont pas admises. Les **figures et tableaux** sont tolérés s'ils sont concis.

La notation de la fiche prend en compte :

- **Sur la forme :**
 - La précision et la clarté de l'écriture,
 - L'absence d'abréviation ou de fautes (syntaxe, grammaire, etc.),
 - Le référencement systématique de la littérature scientifique (auteur et date seulement),
 - L'explication systématique des acronymes.
- **Sur le fond :**
 - Le respect des éléments demandés plus haut,
 - Le non-oubli d'éléments essentiels du texte,
 - La compréhension du texte,
 - La capacité à répondre oralement aux questions posées.

II. CALENDRIER DES SÉANCES

SÉANCE 1. L'eupéanisation (27 janvier)

1/1 — Claudio RADAELLI, "The Domestic Impact of European Union Public Policy: Notes on Concepts, Methods, and the Challenge of Empirical Research", *Politique européenne*, n° 5, 2001, p. 105-136 (extrait) (17 pages)

1/2 - Gerda FALKNER, Oliver TREIB, Miriam HARTLAPP, Simone LEIBER, "Chapitre 15. Three worlds of compliance: a typology" in *Complying with Europe. EU Harmonisation and Soft Law in the Member States*, Cambridge University Press, 2005, p. 317-341 (extrait) (20 pages)

1/3 — Sébastien GUIGNER, « L'influence de l'Union européenne sur les pratiques et politiques de santé publique : eupéanisation verticale et horizontale », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 29, n° 1, 2011, p. 81-105 (25 pages)

SÉANCE 2. La gouvernance européenne (3 février)

2/1 — Laurie BOUSSAGUET & Sophie JACQUOT, « Chapitre 20. Les nouveaux modes de gouvernance », in *Politiques européennes*, Presses de Sciences Po, 2009, p. 409-428

2/2 — Didier GEORGAKAKIS, « À la fois pilote et victime de l'austérité ? Les transformations de l'administration de l'union européenne sous l'effet de la crise économique et financière », *Revue française d'administration publique*, n° 151-152, 2014, p. 805-824

2/3 — Emiliano GROSSMAN, Simon PERSICO & Isabelle GUINAUDEAU, « Les partis et l'Europe. Européanisation des programmes ou nationalisation des enjeux européens ? », *Politique européenne*, vol 64, n° 2, 2019, p.56-85

SÉANCE 3. La Commission européenne (10 février)

3/1 — Gijs Jan BRANDSMA, « Responsabiliser la Commission européenne : la promesse des actes délégués », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 82, n° 4, 2016, p. 695-712

3/2 — Michael BAUER & Jörn EGE, « La politisation au sein de la bureaucratie de la Commission européenne », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 78, n° 3, 2012, p. 429-451

3/3 — Michel MANGENOT, « Chapitre 24. Une cabinetocratie bruxelloise ? » in *Le règne des entourages*, Presses de Sciences Po, 2015, p. 679-702

SÉANCE 4. Le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen (24 février)

4/1 — Michel MANGENOT, « La présidence du Conseil : sociologie d'une institution de l'Union européenne », *Politique européenne*, vol. 35, n° 3, 2011, p. 7-28

4/2 — Yves BUCHET DE NEUILLY, « Sous l'emprise de la présidence. Déplacements structurels, construction des intérêts et stratégies des diplomates au Conseil », *Politique européenne*, vol. 35, n° 3, 2011, p. 83-113

4/3 — Didier BLANC, « L'exclusion du Conseil européen de la fonction législative : la lettre et l'esprit », *Revue trimestrielle de droit européen*, vol. 53, n° 1, 2017, p. 9-21

SÉANCE 5. Le Parlement européen (2 mars)

5/1 — Olivier COSTA, « 60 ans de Parlement européen », *Revue du Droit de l'Union européenne*, n° 1, 2018, p. 35-54

5/2 — Nathalie BRACK & Olivier COSTA, « Le parlement européen : tensions entre efficacité institutionnelle et démocratie », *Hérodote*, vol. 164, n° 1, 2017, p. 199-212

5/3 — Julien NAVARRO, « Les rôles au parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 3, 2009, p. 479-506

SÉANCE 6. La politique économique (9 mars)

6/1 — Éloi LAURENT, « Chapitre 4. La construction européenne » in *Les enjeux de la mondialisation*, La Découverte, 2013, p. 64-95

6/2 — Sébastien BOURDIN & André TORRE, « Les financements européens de développement régional. L'Union européenne en quête de cohésion », *Revue d'économie financière*, vol. 132, n° 4, 2018, p. 39-57

6/3 — Sébastien JEAN, Anne PERROT & Thomas PHILIPPON, « Concurrence et commerce : quelles politiques pour l'Europe ? », *Notes du conseil d'analyse économique*, vol. 51, n° 3, 2019, p. 1-12

SÉANCE 7. La politique sociale (16 mars)

7/1 — Christophe DEGRYSE & Philippe Pochet, « La dynamique sociale européenne au prisme d'une approche quantitative », *Politique européenne*, vol. 58, n° 4, 2017 p. 72 à 108

7/2 — Karim FERTIKH, « La construction d'un "droit social européen". Socio-histoire d'une catégorie transnationale (années 1950 — années 1970) », *Politix*, vol. 115, n° 3, 2016 p. 201-224

7/3 — Jean-Vincent KOSTER, « Le dialogue social européen à l'épreuve de la "modernisation" du marché du travail », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2012, p. 62-79

SÉANCE 8. La politique environnementale (23 mars)

8/1 — Despina SINOU, Le droit répressif de l'environnement et l'alternative diplomatique ou hard law vs. soft law : le cas de l'Union européenne », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 43, n° 1, 2018, p. 71 à 91

8/2 — Béatrice BOYER-ALLIROL & Elena BARBU, « Est-il pertinent de durcir le droit européen de l'environnement ? », *Revue internationale de droit économique*, tome XXXI, n° 3, 2017, p. 109-124

8/3 — Annie CUDENNEC, « L'Union européenne, acteur de la gestion durable des océans », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 44, n° 2, 2019, p. 255-274

SÉANCE 9. La politique étrangère (30 mars)

9/1 — Maxime LEFEBVRE, « Chapitre 2. La politique étrangère européenne en actes » in *La politique étrangère européenne*, Presses Universitaires de France, 2016, p. 30-87

9/2 — Franck PETITEVILLE, « Les mirages de la politique étrangère européenne après Lisbonne », *Critique internationale*, vol. 51, n° 2, 2011, p. 95-112

9/3 — Elena AOUN, « L'Union européenne en Méditerranée. Puissance en repli, normes en déshérence ? » *Politique européenne*, vol. 39, n° 1, 2013, p. 76-104

SÉANCE 10. Examen final (6 avril)